



Conseil Municipal 8 septembre 2026

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 8 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi huit septembre à vingt heure quinze minutes,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Éric ROUSSEL, maire.

Étaient présents : Mme Mylène COUTY ; Mme Sophie LOPEZ-GALLOU ; Mme Valérie PICHARD ; M. Diego RODRIGUEZ ; Mme Nadia HUMEAU ; M. Paul BOURNONVILLE ; M. Henri HABERT ; M. Eric ROUSSEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Anne-Laure JUBAULT donnant pouvoir à M Eric ROUSSEL ; M. Frédéric BERTHORELLY donnant pouvoir à Henri HABERT

Absents non excusés : M. Manuel DE CARVALHO

Mme Nadia HUMEAU a été élue secrétaire de séance.

1°- Avenant 1- Marché de travaux de voirie

Rappel sur le marché travaux de voirie :

- ❖ Maître d'ouvrage : Mairie Ecluzelles
- ❖ Maître d'œuvre : Eure et Loir Ingénierie
- ❖ Entreprise : Eiffage Route Ile de France.

Projet :

- ❖ Aménagement Montée de Blainville et Chemin du Bois de la Place pour collecte des eaux usées.
- ❖ Mise en place d'un régime de priorité rue Jean Moulin.
- ❖ Travaux de voirie impasse des petits clos, chemin des Bouviers, rue Jean Moulin déclassé.
- ❖ Mise en place d'un feu à récompense rue de l'étang

Pour rappel le montant du projet initial était de 98 366,59€ TTC. Après recalcul en fonction des premiers travaux exécutés le montant est passé à 80 299,01€ TTC. Soit une différence positive pour la commune de 18 067,58€ TTC.

A l'issue de la mise en place d'un régime de priorité rue Jean Moulin, le fonctionnement attendu ne remplissait pas les attentes, il a été décidé de renforcer les chicanes. Pour donner suite à une phase de test il est proposé au conseil municipal d'accepter la signature de l'avenant pour un montant de 18 139,56€TTC. L'écart après calcul des plus ou moins-values du marché plus le montant de l'avenant ferait un montant total s'élevant à plus 71,98€TTC par rapport au montant initial du marché.

Après discussion, chacun ayant exprimé son point de vue et son ressenti.

Les votes sont les suivants : 4 pour, 4 contre, 2 abstentions.

La délibération est acceptée selon l'article L.2121-20 du CGCT la voix du Maire étant prépondérante.

2- Délibération redevance GEDIA

La redevance GEDIA pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz de 203€, est adoptée.

Questions diverses

Point 1 : Arrêté portant opposition du Maire au transfert automatique des pouvoirs de police administrative spéciale au Président de la communauté agglomération du pays de Dreux.

A la suite de l'élection de Monsieur Christophe Le Dorven à la présidence de Communauté d'agglomération du Pays de Dreux le 13 avril 2026, et conformément à l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales, une procédure de transfert automatique de certains pouvoirs de police administrative spéciale des Maires vers le Président de la Communauté d'agglomération a débuté.

Les pouvoirs transférés sont : L'assainissement, la collecte des déchets ménagers, l'accueil et l'habitat des gens du voyage, ainsi que certaines prérogatives de police spéciale en matière d'habitat.

Le Maire a décidé de ne pas s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police administrative spéciale au Président de la communauté d'agglomération du pays de Dreux.

Point 2 : Mise à jour de la base foncière par la Direction Générale des Finances Publiques.

La Direction Générale des Finances Publiques a initié une mise à jour automatisée des éléments de confort manquants dans la valeur foncière de certains immeubles d'habitation dans notre commune. L'évaluation des locaux d'habitation (maisons et appartements), qui constitue l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires des logements, s'appuie notamment sur leur descriptif (surface, nombre de pièces ...) et sur la présence d'éléments dits de « confort ».

Ces critères de confort sont : Le raccordement aux réseaux d'eau courante et électrique, la présence d'un système de chauffage ou de climatisation, de WC, de lavabos, douches et baignoires.

Sur le territoire de notre commune, le système a détecté 26 logements dans lesquels il manque au moins un de ces éléments de confort, dont la présence est jugée normale dans le cadre d'un usage contemporain. Le montant escompté de taxe foncière supplémentaire qui pourra être versé dans la

caisse de notre commune est évalué à **765€**, selon un calcul effectué au regard des données de taxation de l'année 2024. Cette mise à jour éventuelle produira ses effets sur les bases de taxe foncière de notre commune de l'année 2028. Une information des usagers sera effectuée par la DGFIP, pour ceux dont les conséquences seront supérieures à 50€, ils recevront un document explicatif dans leur espace : Mes Finances Publiques.

Point 3 : Eclairage public

Le conseil municipal a décidé de modifier l'éclairage public.

- ❖ Le matin (sauf le dimanche matin), allumage de 6h jusqu'à l'extinction automatique faite selon le calendrier de crépuscule civil
- ❖ Le soir allumage automatique, jusqu'à 22h en semaine et minuit les vendredi et samedi

Au vu de la luminosité des mois de mai, Juin, Juillet et Aout, il a été décidé que l'éclairage public sera coupé du 15 Mai au 15 Aout.

Anne Laure JUBAULT se charge de voir avec territoire d'énergie pour adapter ce nouveau calendrier.

Point 4 : Conservation des tableaux de l'église

Deux tableaux anciens datant du XVI^e siècle doivent être mis en sécurité vu qu'ils sont classés et que nous n'avons pas de lieu adapté pour les conserver correctement et ils doivent être restaurés. Anne Laure JUBAULT a pris contact avec le musée d'Art et d'Histoire de Dreux qui ne peut nous aider à conserver ces tableaux représentant certainement Catherine de Vieu Pont et son enfant.

Mme Audebrand, conservatrice des antiquités et objets d'art (CAOA) pour le département d'Eure-et-Loir et chargée de protection à la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC Centre-Val de Loire), doit venir le vendredi 2 octobre 2026 sur Ecluzelles pour donner son avis.

Point 4 : Travaux cimetière, création d'un jardin du souvenir.

Les travaux consistent en la création d'un jardin du souvenir et le relevage de 7 ou 8 tombes.

Celui-ci se composera d'un caveau de 2 mètres de profondeur sans fond, une bordure en granit pour l'encadrement, d'une grille sur l'ensemble de la plateforme et au-dessus des galets pour la finition. La société Maini a été choisi pour effectuer les travaux.

Le coût de ses opérations s'élève 11 500€ :

- ❖ 5 000 € pour le jardin du souvenir
- ❖ 6 500 € pour le relevage des tombes

Les demandes de subventions ont été faites auprès de la préfecture et du département.

- ❖ 2 000 € de la préfecture pour le jardin du souvenir
- ❖ 2 500 € du département pour les deux.

Point 5 : Projet GEDIA mise en place d'une antenne pour réception des données des compteurs intelligents.

Projet de la signature d'une convention sur 20 ans avec GEDIA pour mettre en place une ou plusieurs antennes sur Ecluzelles pour pouvoir réceptionner le signal des compteurs intelligents. L'emplacement

choisi pour l'instant est la Mairie ou éventuellement le Château d'eau de Mézière en Drouais. Les dimensions du concentrateur sont : 400mmX300mmX200mm, plus une ou deux antennes de 1 mètre de haut et de 5mm de diamètre.

Point 6 : Arrêté sur la nomination d'une coordinatrice communale.

Mme Sophie Lopez Gallou a été nommée coordinatrice communale afin de veiller au bon fonctionnement du recensement de la population en 2027.

Point 7 : Intervention sur l'église

La Société Namias est venue faire la maintenance annuelle sur l'église. Il s'avère que l'horloge a un dysfonctionnement, celle-ci étant relativement ancienne, la pièce à changer est difficile à trouver. La Sté Namias nous tiendra informé de son coût dès que possible.

Point 8 : Secrétaire de mairie

La secrétaire de mairie attribuée par le centre de gestion est prolongée jusqu'au 30 septembre.

Sujets divers évoqués en fin de séance

1. Question de Paul BOURNONVILLE : Possibilité de lancer une étude sur des caméras de surveillance.
Le maire précise qu'une étude est en cours de maillage de caméra sur le territoire de l'agglomération du pays de Dreux. Selon les conclusions apportées le conseil municipal prendra position.
2. Question de Paul BOURNONVILLE : Problème de stationnement devant le haras
Des désagréments ont été constatés pour certains habitants d'Ecluzelles. Le maire signifie qu'il n'est pas contre l'étude.
3. Question de Paul BOURNONVILLE : Dépôt d'ordure avec nom de personnes.
Le maire signifie que ce dépôt est sur Luray.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.

La secrétaire de séance

Le maire